



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021.**

Par convocations individuelles du 7 avril 2021, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHARMEIL, se sont réunis, le Mercredi 14 avril 2021 à 18h30 en session ordinaire, salle Récréactiv sous la présidence de Monsieur Franck GONZALES Maire.

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 14 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

### **Présents :**

Mme Martine BARD — M Serge BARDET — Mme Josette CHABOT — M Jean-Paul DAPP — Mme Chantal MELIS — M Franck GONZALES — Mme Denise PIASTRA — M Jean PIERRE — Mme Séverine PINET — M Pierre RAPACCIULO — M Christian ROBERT — M Jean-Michel SAINT ANDRÉ — Mme Mireille THERRIAUD — M Maurice TISSIER.

### **Absents :**

Mme Solange DURAND procuration à M Serge BARDET.

**Huis clos :** Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au Covid19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée la tenue de la séance est faite à huis clos. Conformément aux dispositions de l'article L.2121-18 du CGCT, à la suite d'un **vote à mains levées**, le conseil a **accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos**.

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Madame Martine BARD a été désignée secrétaire de séance.

### **1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL 10 FÉVRIER 2021**

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 10 février 2021 transmis aux membres du Conseil par voie dématérialisée. Celui-ci, est approuvé à l'unanimité.

### **2) COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET PRINCIPAL**

Considérant que le Compte de Gestion qui transcrit l'ensemble des opérations budgétaires et non budgétaires réalisées du 1er janvier au 31 décembre 2020 - tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement - est parfaitement conforme au Compte Administratif du Maire et qu'il n'appelle ni observation ni réserve

Que les résultats excédentaires de l'exercice 2020 de 80 042,89 € en fonctionnement et 226 992,24€ en investissement sont conformes au Compte Administratif du Maire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, Approuve le Compte de Gestion du budget principal de la commune dressé au titre de l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier de Bellerive sur Allier

### 3) COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET CCAS

Considérant que le Compte de Gestion qui transcrit l'ensemble des opérations budgétaires et non budgétaires réalisées du 1er janvier au 31 décembre 2020 - tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement - est parfaitement conforme au Compte Administratif du Président du CCAS et qu'il n'appelle ni observation ni réserve

Que le résultat de fonctionnement déficitaire de l'exercice 2020 de -3 149,65 € est conforme au Compte Administratif du Président.

Le conseil municipal, à l'unanimité, Approuve le Compte de Gestion du CCAS dressé au titre de l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier de Bellerive sur Allier

### 4) COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET PRINCIPAL

Constatant les identités de valeurs avec le Compte de Gestion relatives au report à nouveau 2019, au résultat d'exploitation de l'exercice et au bilan d'entrée et de sortie 2020, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; en ce qui concerne le budget principal de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**Approuve** le Compte Administratif du Budget Principal dressé au titre de l'exercice 2020 par Monsieur le Maire présentant les résultats 2020 ainsi qu'il suit :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>			
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	Prévisions	Réalisations	Soldes
Dépenses	1 258 000,00	762 319,93	495 680,07
Recettes	1 258 000,00	989 302,17	268 697,83
Résultat d'exploitation 2020		<b>226 982,24</b>	226 982,24
Résultat reporté 2019 excédent		297 287,85	297 287,85
Soldes	0,00	524 270,09	524 270,09

RESULTAT DE FONCT EXCEDENT DE CLOTURE 2020

**524 270,09**

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser	Soldes Réal + Rar
Dépenses	744 609,00	279 186,72	58 516,36	406 905,92
Recettes	744 609,00	359 229,61	10 000,00	375 379,39
Résultat de l'exercice 2020		<b>+ 80 042,89</b>	- 48 516,36	31 526,53
Résultat reporté 2019 déficit		-170 004,53		-170 004,53
Soldes	0,00	-89 961,64	- 48 516,36	- 138 478,00

RESULTAT D'INVESTISSEMENT DEFICIT BRUT 2020

**-89 961,64**

RESULTAT D'INVESTISSEMENT DEFICIT NET 2020

**- 138 478,00**

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE

**385 792,09**

## 5) COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET CCAS

Constatant les identités de valeurs avec le Compte de Gestion relatives au report à nouveau 2019, au résultat d'exploitation de l'exercice et au bilan d'entrée et de sortie 2020, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; en ce qui concerne le budget CCAS.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**Approuve** le Compte Administratif du Budget du CCAS dressé au titre de l'exercice 2020 par Monsieur le Président présentant les résultats 2020 ainsi qu'il suit :

<b>BUDGET CCAS</b>			
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	Prévisions	Réalisations	Soldes
Dépenses	6 690,00	4 185,00	2 505,00
Recettes	6 690,00	1 035,35	5 654,65
Résultat d'exploitation 2020		<b>- 3 149,65</b>	3 149,65
Résultat reporté 2019 excédent		5 690,25	5 690,25
Soldes	0,00	2 540,60	2 540,60

RESULTAT DE FONCT EXCEDENT DE CLOTURE 2020

**2 540,60**

## 6) AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Par délibération de ce jour le conseil municipal a approuvé le Compte Administratif, du budget principal pour l'exercice 2020.

Considérant l'obligation d'équilibrer les déficits d'investissement par un prélèvement sur les excédents de fonctionnement lorsqu'il en existe,

Considérant l'obligation de reporter à nouveau les déficits des budgets qui ne s'équilibrent pas par leurs propres recettes,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Adopte les propositions d'affectation des résultats d'exploitations de l'exercice 2020 suivantes

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	524 270,09
- un <b>déficit</b> d'investissement de :	- 89 961,64
- un <b>déficit</b> des restes à réaliser de :	- 48 516,36
Soit une besoin de financement de :	138 478,00

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE au budget 2021 (1068)	<b>138 478,00</b>
EXCÉDENT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT au budget 2021 (002)	<b>385 792,09</b>
DÉFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ au budget 2021 (001)	<b>89 961,64</b>

## 7) VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2021

La refonte de la fiscalité édictée par la loi de finances 2020 prévoit notamment la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales, les communes ne perçoivent donc plus de produit de TH à partir de 2021. La perte de produit qui en résulte pour les communes est compensée par transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Ainsi le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de la commune qui s'établit à 8% est majoré du taux 2020 du conseil départemental à savoir 22,87%. Le taux de référence obtenu de 30,87% garantit que les Charmeillais soient assujettis au même taux global de taxe foncière qu'auparavant.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**Décide de maintenir les taux des taxes directes locales pour 2021 ainsi qu'il suit :**

	Taux de 2020	Taux votés pour 2021
Taxe d'habitation (figé par la Loi)	8,00%	
Taxe Foncière Bâti	8,00%	<b>30,87%</b>
Taxe Foncier Non Bâti	23,49%	<b>23,49%</b>

## 8) BUDGET PRIMITIF 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve le budget primitif 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 490 500 € pour la section de fonctionnement, à la somme de 883 694 € pour la section d'investissement.

Les principales opérations d'investissement sont : la réalisation de trottoirs dans plusieurs quartiers, la rampe d'accès PMR à l'église, la démolition du bâtiment le Foguero, la réalisation d'une piste cyclable et l'aménagement paysagé de la rue de la sente aux renards,, achat de nouvelles illuminations, remplacement de la tyrolienne, achat de mobilier urbain, .....

## 9) DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ A L'ADPA

Mme Josette CHABOT est désignée comme représentante de la commune au sein de l'ADPA de Bellerive sur Allier structure médico-sociale associative qui permet le maintien à domicile des personnes subissant une perte d'autonomie.

## DIVERS

- Information élections départementales et régionales 2021 :

Suite aux dernières évolutions du gouvernement les élections Départementales et Régionales se dérouleront les 20 et 27 juin prochain. A titre exceptionnel et dans le contexte particulier actuel il est proposé de tenir une réunion pour établir les dispositions pratiques et le planning des permanences des assesseurs nécessaire à l'organisation des scrutins.

- Avancée du projet de cession du logement de l'ex presbytère.

Il est rappelé que lors de la séance du 7 octobre 2020 les membres du conseil municipal ont approuvé le principe d'une cession du bâtiment de l'ex presbytère.

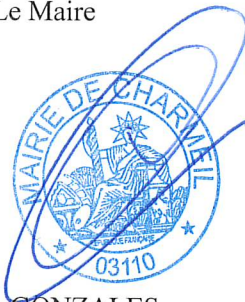
Depuis 2017 les cessions des communes de moins de 2000 habitants ne sont pas soumises à l'avis du service du domaine et peuvent être librement consenties. La commune a cependant souhaité consulter l'étude de M°MOULIER pour l'évaluation du bâtiment.

Après avis d'expert et compte tenu des travaux nécessaires à une remise aux normes du bien la majorité des membres de l'assemblée s'accorde pour proposer un prix de cession de 75 000 €.

La séance est close à 20 h 25.

Charmeil, le 15 avril 2021

Le Maire



Franck GONZALES